

Expéditeur : Linda **Date :** 28 février 2012 11 h 23

Destinataire : Fry, Hedy - M.P.

c.c. : Paradis, Christian - Député; Moore, James - M.P.; Moore, James - M.P.; Thibeault, Glenn - M.P.; Angus, Charlie - M.P.; Armstrong, Scott - M.P.; Benskin, Tyrone - M.P.; Braid, Peter - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Cash, Andrew - M.P.; Del Mastro, Dean - M.P.; Lake, Mike - M.P.; McColeman, Phil - M.P.; Moore, Rob - M.P.; Nantel, Pierre - Député; Regan, Geoff - M.P.; ~ Comité législatif loi C-11/Legislative Committee Bill C-11

Objet : Projet de loi C-11 : L'appel d'une auteure de livres pour enfants

Chère Hedy Fry,

Je suis l'auteure de 23 livres pour enfants et je vis dans votre circonscription. Mon site Web et mon adresse figurent ci-dessous.

À titre de créatrice de propriété intellectuelle, mon revenu dépend entièrement de la *Loi sur le droit d'auteur*. En ma qualité d'écrivaine, je suis, en termes commerciaux, une entrepreneure autosuffisante. La *Loi sur le droit d'auteur* me permet de gagner (modestement) ma vie en écrivant des livres pour enfants. La *Loi sur le droit d'auteur* protège également mon éditeur canadien (Kids Can Press, Toronto) et permet aux éditeurs, aux dessinateurs-maquetistes, aux directeurs artistiques, au personnel de la production et au personnel du marketing, de la publicité, des ventes et des droits de gagner *leur* vie. Les droits à mes livres, dont plusieurs sont établis à Vancouver et en C.-B., ont été vendus partout au monde par Kids Can notamment en France, au Danemark, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Grande-Bretagne, en Lettonie, en Pologne, en Slovaquie, en Corée, à Taiwan et en Chine. Mes livres font connaître le Canada ainsi que ses valeurs, ses rêves et ses idéaux aux enfants, aux parents et aux enseignants du monde entier. Ayant embrassé cette carrière durant plus de deux décennies, j'ai été témoin du rayonnement croissant des livres canadiens pour enfants; notre réputation n'a cessé de s'étendre sur la scène internationale et aux salons internationaux du livre tout comme les connaissances de notre pays et le respect international qu'on lui porte.

La *Loi sur le droit d'auteur* en fait partie *intégrante*.

Le projet de loi C-11 qui vise à modifier la *Loi sur le droit d'auteur* menace mon moyen de subsistance et celui de tous les écrivains, illustrateurs et éditeurs du pays. Il prévoit la compression des droits qui sous-tendent ce gagne-pain. Il contient plus de 30 nouvelles exceptions touchant les titulaires de droits de propriété intellectuelle, exceptions qui m'enlèvent ou réduisent mes droits de contrôler mon travail créatif et m'empêchent d'être rémunérée équitablement pour ce travail.

De toutes les exceptions, la plus troublante pour l'auteure de livres pour enfants est l'extension de la disposition « d'utilisation équitable » (utilisation non rémunérée) à l'enseignement. Pour les éditeurs (et auteurs) canadiens de livres pour enfants, le marché de l'enseignement est un élément énorme et essentiel de leur base économique. Les écoles achètent présentement mes romans, mes livres illustrés et mes ouvrages non romanesques qu'elles utilisent dans les classes et les bibliothèques. Plus mes ouvrages seront offerts « gratuitement » à ces marchés, moins il y aura de marchés pour mes livres et moins je serai en mesure de les écrire. En bout de ligne, mon éditeur et moi ne pourrons plus produire des livres CANADIENS nouveaux, excitants et originaux qui offrent une perspective canadienne aux enfants canadiens et, avec un peu de chance, aux enfants du monde entier. Le matériel offert à rabais ou gratuitement aux écoles peut à première vue être perçu comme avantageux pour les écoles, mais à long terme, ce sont précisément ces établissements qui seront desservis si ces ouvrages ne peuvent plus être produits de façon économique. Veuillez noter que les enseignants et les bibliothécaires des écoles sont les premiers à se plaindre du MANQUE de livres pour enfants au contenu solide, original et intéressant qui reflète la réalité canadienne. Si les droits d'auteur sont affaiblis au Canada au point de rendre la rédaction

et la publication d'ouvrages canadiens de plus en plus insoutenables, ces plaintes ne feront que s'accroître. Et qui sera là pour écouter?

Je ne demande rien de nouveau ou « de plus » (d'autres pays offrent bien davantage aux travailleurs créateurs.) Tout ce que je vous demande, c'est d'appuyer les amendements au projet de loi C-11 qui me permettront de continuer à gagner ma vie modestement comme je le fais depuis 20 ans en échange d'une importante contribution à la culture canadienne. En vous reportant à mon site Web (ci-dessous), vous verrez ma contribution.

Je vous demande précisément de soutenir l'ajout d'articles au projet de loi C-11 pour que soient pris en compte de façon prioritaire le « tort fait au marché » au moment de déterminer si une utilisation sera jugée équitable.

Je vous prie de défendre ma capacité et celle d'autres Canadiens à continuer d'apporter une contribution plutôt remarquable à la culture canadienne.

Merci.

Cordialement.

Linda Bailey